

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE

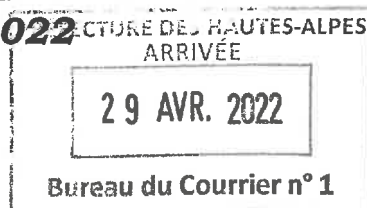
NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83
Présents : 26
Représentés (pouvoirs) : 9

Date de la première convocation : 01/04/2022
Date de la deuxième convocation : 08/04/2022

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération 25 04 /2022

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 14 AVRIL 2022



Délibération n° DCS/2022/08

**OBJET : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU
01/01/2023**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE QUATORZE AVRIL
Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCot de l'Aire
Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la
présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCot.**

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : BONNARDEL Jérôme, BOURGAT Michel représenté
par FROGET Alain (pouvoir), FROGET Alain, ROGOU Marie-Paule, SELIER Jacques

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, AYMERICH Roland
suppléant de BEAUDOIN Gérard, BERNARD Julie, BLACHE Jean-Luc, COLLE Jean-Pierre, DABAT
Marc, DESSEIN Aurélie, ESCALLE Jean représenté par BERNARD Julie (pouvoir), GARCIN Bernard
représenté par COLLE Jean-Pierre (pouvoir), GINSBERG RIGAUD Catherine représentée par MACLE
Josiane (pouvoir), MACLE Josiane, BASSET Florence suppléante de MOREL Christian, PY Martine
représentée par MOREL Christian (pouvoir), ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno représenté par
ROUSTANG Benoît (pouvoir)

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-
François, KUENTZ Adèle

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEGRA
Francesco, ARNAUD Jean-Michel représenté par AILLAUD Jean-Baptiste (pouvoir), AYACHE Serge
représenté par DUGELAY Denis (pouvoir), BOUTRON Claude, COMBE Hervé, DIDIER Roger
représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GAY-PARA Michel, MOSTACHI
Ginette, MULLER Christian, LAFONT Jean-Claude suppléant de ODDOU Rémy

Etaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, AQUINO Roger,
BARTHELEMY Monique, BRIOULLE Jean-Pierre, CONTOZ Jean-François, DE BONNAULT Marie-
José, FRANCOU Jacques, GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, LAURENS Jean, OSINGA
Sandrine, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : BELLON Marie, BICAI Jean-Jacques,
BONNABEL Eveline, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, CATINOT Simon, COLLIN François,

DISDIER Christophe, DUMAS Christian, RAYNE Jean-Michel

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland, BONNAFFOUX Joël, BORRELLY Alexandre, BOURGADE Béatrice, CHEVALIER Florence, FEUILLASSIER Béatrice, LEFORT Dominique, PONS Julien, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SOLOMIAC Florence, TAIX Marie-Laure

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : ALLEC Patrick, BROCHIER Jean-Louis, BUTZBACH Pimprenelle, COSTORIER Rémi, GRENIER Maryvonne, GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric, VAN WONTERGHEM Christian

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

Yves BENOITS, Conseiller municipal de Barillonnette

P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Mr Jérôme BONNARDEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14, soit pour le Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Sur le rapport de M. le Président du Syndicat mixte,

Vu :

- ✓ L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ L'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019.
- ✓ L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que :

- ✓ La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023,
- ✓ Que cette norme comptable s'appliquera à son budget primitif,

Le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

- ✓ Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget primitif du Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise au 01/01/2023,
- ✓ Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Benoît ROUSTANG



